

Question écrite n° 2704

Quel soutien pour les téléskis de notre Canton ?

Les deux téléskis de notre Canton, situés respectivement sur le territoire communal des Breuleux et des Genevez, sont de véritables joyaux hivernaux pour bon nombre de familles jurassiennes et d'ailleurs. Bien que le nombre de kilomètres de pistes ne soit pas comparable aux stations alpines, ces téléskis permettent aux skieuses et skieurs en herbe de découvrir et d'apprendre le ski ou le snowboard et procurent du plaisir aux adeptes de ces disciplines.

Ces structures et installations sont également adéquates pour la découverte des sports d'hiver par les groupes scolaires. Grâce à des tarifs très attractifs et à une offre de prestations adaptée, elles répondent aux besoins d'une région telle que la nôtre.

Indépendamment de leur statut, société anonyme pour l'une et coopérative pour l'autre, elles doivent chaque année consentir des dépenses financières importantes afin d'assurer le niveau fonctionnel et structurel de leur exploitation. Ces dépenses peuvent être en partie comblées par les rentrées financières liées à l'exploitation des infrastructures. Pour cela, la saison hivernale doit être optimale et les jours d'ouverture nombreux.

Ces dernières années, le changement climatique et particulièrement la diminution de l'enneigement que cela entraîne ne sont pas à l'avantage de ces téléskis. Les travaux d'entretien doivent s'effectuer alors que les pistes sont impraticables.

Afin de préserver ces téléskis dans des conditions raisonnables, le Gouvernement est invité à répondre aux questions suivantes :

- Dans quelle mesure le Canton pourrait-il intervenir à court terme si une demande pour un soutien financier à ces structures lui était adressée ?
- L'alimentation d'un fonds pourrait-elle être envisagée afin d'intervenir dans le futur, si ces téléskis devaient avoir plusieurs années de non-rentabilité ?

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Au nom du groupe PCSI

Frédéric Lovis

Delémont, le 28 janvier 2015

